

## Subvention à FINANSOL pour l'organisation de la semaine de l'épargne solidaire

**M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur :** Le Conseil Régional de Franche-Comté a répondu favorablement à la proposition de FINANSOL d'organiser sur la région une semaine de l'épargne solidaire du 30 septembre au 7 octobre 2006.

Finansol est une association nationale qui fédère les acteurs de la finance solidaire et assure la promotion des outils de collecte de l'épargne. Les semaines de l'épargne solidaire dans les régions font partie des manifestations qui remportent un réel succès. Ce fut déjà le cas en PACA, Rhône-Alpes, Pays de Loire et Ile de France. Les partenaires en sont habituellement les collectivités, les banques et les acteurs de terrain concernés par la finance solidaire.

Le programme de cette semaine franc-comtoise comporte plus d'une quarantaine de manifestations dont une dizaine sur Besançon. Il s'agit de rencontres publiques organisées autour des thèmes touchant le micro-crédit professionnel et social, l'épargne salariale, le commerce équitable, le logement, les projets Nord Sud, etc. L'objectif est de sensibiliser les personnes au rôle de l'épargne quand elle est utilisée pour la solidarité et d'en augmenter globalement la collecte.

Cette semaine donnera lieu à une campagne médiatique importante, notamment sous la forme d'affiches et de parution dans les médias locaux et nationaux.

Le budget de cette manifestation s'élève à 70 000 €. La Ville de Besançon est sollicitée à hauteur de 7 000 €.

Après avis favorable unanime de la Commission Développement Local, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de la subvention de 7 000 € à l'Association FINANSOL qui sera imputée au chapitre 65.90/6574.30200 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédit de 4 700 € en provenance du compte de dépenses imprévues de fonctionnement inscrit au chapitre 022.01/022 CS 20200 du Budget Primitif 2006.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 3 et du Budget le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 26 septembre 2006.*